

Compte rendu de la CAPD du 22 novembre 2016

Cette CAPD portait sur l'examen de la campagne d'avancement des professeurs des écoles et des instituteurs 2016-2017.

1043 collègues ont été promus sur 1726 promouvables : 342 au grand choix, 482 au choix et 219 à l'ancienneté. 6 collègues supplémentaires ont été promus par récupération de décimale. (rappel, 30% de promotions au grand choix, 5/7ème au choix, passage automatique à l'ancienneté).

Les documents permettant de préparer cette CAPD sont arrivés très tardivement. Le SNUDI FO, sans mettre en cause le travail des personnels de la DSDEN, déplore ces retards, qui ne permettent pas aux représentants des personnels de faire dans les meilleures conditions, leur travail de vérification.

Le SNUDI FO est la seule organisation syndicale départementale siégeant en CAPD à demander l'abandon du protocole PPCR et le projet de décret sur l'évaluation des enseignants qui en découle. Le SNUipp a annoncé que **les décrets seraient votés au CTM du 7 décembre, et que les décrets d'application seraient publiés dans la foulée**. C'est faire bien peu de cas d'une instance nationale majeure, et c'est compter sans la mobilisation contre ce projet inique. Pour rappel, les organisations syndicales de la fonction publique FO, CGT, Solidaires, représentant une majorité des personnels ont refusé PPCR, imposé autoritairement par le premier ministre, Manuel VALLS.

L'inspecteur d'Académie a annoncé un certain nombre de mesures d'anticipation de la réforme, qui conduisent à annuler des inspections, à prioriser les collègues qui pourraient être concernés par un entretien de carrière l'an prochain, si la réforme passait (échelons 6 et 7).

Pour Force Ouvrière, ces mesures d'anticipation sont susceptibles de léser des collègues si la réforme venait à être abandonnée, reportée ou abrogée (il y aura des élections d'ici la rentrée 2017).

Pour ce qui concerne les T2, l'IA annonce le maintien des inspections, avec rapport, mais sans note, et la mise en place, si nécessaire d'un accompagnement renforcé. **Là encore, Force Ouvrière dénonce l'absurdité de la mesure : on ne peut appliquer en partie la réglementation. Même remarque que plus haut : cela est susceptible de léser nos collègues, les maintient dans une position de prolongation de stage imposée. Force Ouvrière demande à l'IA de privilégier le dialogue avec les personnels, de maintenir les inspections, conformément à la réglementation, en répondant favorablement aux demandes de report, et aux demandes d'accompagnement des collègues.**

Questions diverses :

Formation CAPA-SH : il a été demandé s'il a été tenu compte d'une éventuelle réforme de la formation dans l'appel à candidature adressé aux écoles. **Pour Force Ouvrière, il ne saurait être question de reporter l'appel à candidature : il faut appliquer les textes en vigueur. Le CAP-SH et le 2 CA-SH (2nd degré), dans les différentes option, restent les seuls diplômes d'enseignants spécialisés. Il n'y a aucune raison de remettre en cause la campagne de formation 2016-2017 dans l'attente d'hypothétiques nouveaux textes. C'est également, une fois n'est pas coutume, la position de l'IA.**

PACEM : c'est une adaptation d'un projet de la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective). Il y a une obligation morale pour les écoles engagés dans le projet, en place depuis 2013. Les représentants des personnels insistent sur le calendrier contraignant, compte tenu notamment des problèmes matériels rencontrés par les collègues, et sur la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse quant aux dates de remontée des résultats.

LSU : un courrier de l'IA a été adressé aux écoles. **Pour Force Ouvrière, le livret unique, numérique ou non, doit être abandonné.**

Remontées d'enquêtes diverses, de résultats d'évaluations...

L'IA justifie l'utilité des remontées, outils de pilotage pour "aider les équipes", mettre en place des plans de formation, d'accompagnement de proximité;

Pour les représentants des personnels, ce sont surtout des contraintes fortes supplémentaires, qui s'ajoutent à une charge de travail déjà très importante.

Force Ouvrière rappelle que ces remontées, notamment de résultats d'évaluation n'ont aucun caractère obligatoire.

Projet de décret sur l'évaluation des enseignants : vers un renforcement de l'arbitraire et de la pression hiérarchique

SNUipp, SGEN CFDT et SE UNSA se sont félicités de la mise en place, selon eux inéluctables, de la nouvelle évaluation des enseignants à la rentrée 2017. Le SNUDI FO n'a pas partagé cet enthousiasme et rappelé son opposition à ce projet, qui reprend pour l'essentiel le décret Châtel, que Vincent Peillon avait dû abroger, sous la pression des organisations syndicales (sauf le SGEN CFDT).

Pour Force Ouvrière, ce projet ne répond en rien aux revendications, à savoir la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement, l'instauration d'un rythme unique d'avancement, calqué sur celui du grand choix, permettant à tous les collègues d'accéder à l'indice terminal de la hors classe. C'est la condition d'une véritable revalorisation. C'est aussi la condition pour libérer les collègues de la pression hiérarchique contenue dans toute démarche d'évaluation, dès lors que l'évaluateur dispose des moyens d'exercer cette pression.

Le projet de décret répond -il à ces conditions ? NON !

Les défenseurs du projet mettent en avant "des avancées", en taisant les régressions considérables contenues par le textes qui sera présenté au CTM du 7 décembre. Un rythme unique calqué sur le choix ? pas pour tout le monde (une minorité pourra gagner deux ans sur ce rythme, au "mérite") : première iniquité.

La suppression de la note, garantie de l'instauration de nouveaux rapports hiérarchiques, d'une évaluation formative ? En aucun cas : les possibilités d'accélération, et d'accès à la classe exceptionnelle, contingentées, dépendent directement de l'évaluation. La note est remplacée par une appréciation littérale (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent). Quel avancée !

L'accompagnement qui peut être mis en place peut certes être demandé par le collègue, mais surtout imposé par l'institution ! Stagiaire à vie ! C'est un moyen de pression considérable. Ajoutons que compte tenu des moyens de la formation continue, il y a fort à craindre que certains collègues se voient contraints de suivre des formations imposées pendant les congés scolaires.

Par ailleurs, le compte rendu d'évaluation, contrairement au rapport d'inspection, sera difficilement contestable. Comment répondre à des croix dans des cases ?

Enfin, l'évaluation nouveau système, en portant sur toutes les tâches hors enseignement liées à la refondation de l'école, entérine l'augmentation du temps de travail qu'elles génèrent,